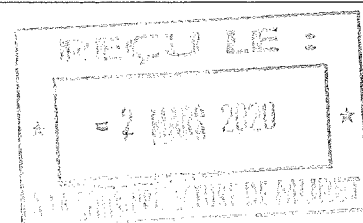


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 1 Absents : 11 Votants : 18 Pour : 18</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 19 février 2020</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS</p> <p>ABSENTS : Michel PASDELOUP, Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Bruno BENOIST, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA, Joëlle GARCIA.</p> <p>Secrétaire de séance : Alain D'ORSO</p>	
<p>N° 4657</p> <p>OBJET :</p> <p>Demande de subvention pour le fonctionnement du « Conservatoire à rayonnement Intercommunal Axe Sud » pour la période 2019-2020</p>	<p>Vu la convention de mise en place d'un service unifié « école de Musique » du 20 décembre 2018,</p> <p>Considérant que le Conseil Départemental 31 aide les écoles de musique du département pour leurs activités,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu de l'arrêté du 10 janvier 2020 du Ministère de la Culture portant classement du conservatoire à rayonnement intercommunal Axe Sud - Compte tenu de la classification de l'école de musique Axe Sud, en type 3 par la Direction des Arts Vivants et Visuels de la Haute Garonne - Compte tenu de la mise en œuvre du son projet d'établissement - Compte tenu du rayonnement territorial de l'établissement - Compte tenu des partenariats et des projets effectués - Compte tenu des investissements instrumentaux dédiés à l'apprentissage et aux prêts des élèves - Compte tenu du nombre d'élèves - Compte tenu du déploiement des interventions en milieu scolaires - Compte tenu de la pérennisation d'une équipe pédagogique qui compte 15 titulaires sur 18 agents <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sollicite du Conseil Départemental 31, l'octroi d'une subvention de 40 000 € liée aux conditions d'implication, de stabilité et de qualification, qui garantissent la cohésion professionnelle, la structuration et la pérennité de l'enseignement artistique telles qu'attendus d'un établissement classé par l'Etat pour l'année en cours 2019-2020. • Précise que les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au titre du budget primitif 2020



Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture
le :

2 - MARS 2020

Affiché

le : 3 - MARS 2020

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme, Seysses, le 27 février 2020

**Le Maire,
Alain PACE**

